

Ma Vie

AU PAYS DU MONT-BLANC

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

Bulletin d'information intercommunal n° 15 - janvier 2017



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

- L'ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ
- MONTENBUS REMPLACE FACILIBUS
- LA FORÊT, RICHESSE DU TERRITOIRE
- DOSSIER SPÉCIAL JEUNESSE



À l'occasion de cette nouvelle année, je tiens tout d'abord à vous faire part de mes meilleurs vœux pour 2017. Je souhaite plus que jamais que nous nous réunissions à l'échelle de notre territoire pour défendre nos valeurs communes et avancer ensemble dans la conduite de nos projets.

Les 10 communes de la CCPMB, unies et solidaires s'engagent quotidiennement à vos côtés et construisent l'avenir. Un futur porté par les nouvelles générations pour qui la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc investit chaque jour.

Bonne année !

Georges Morand

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc



Abonnez-vous à la newsletter, envoyez votre adresse mail à communication@ccpmb.fr

Si le bulletin intercommunal n'est pas distribué chez vous et que vous souhaitez le recevoir, envoyez une demande par mail à : communication@ccpmb.fr ou téléchargez-le sur www.ccpmb.fr

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10
 Directeur de la publication : Georges Morand
 Co-directeur : David Ben Sadoun
 Rédaction, conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie - Crédit Photo : © CCPMB, A. Pissard-Maillet, OT Chamonix, H. Durand, OT Combloux
 Dépôt légal à parution : à venir -
 Tirage : 26 000 exemplaires - ISSN : à venir
 «Ma Vie» est distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes. Impression sur papier recyclé.
 Les informations relayées dans ce bulletin peuvent être modifiées en fonction des décisions prises par les élus intercommunaux.
 Impression : imprimerie Monterrain

ACTUALITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Fonds Air Bois

RÉDUIRE LA POLLUTION LIÉE AU CHAUFFAGE AU BOIS

La CCPMB a renouvelé en fin d'année dernière son engagement pour le Fonds Air Bois jusqu'au 31 décembre 2018.

Il permet de bénéficier d'une aide de 1000 euros pour remplacer vos cheminées ou vos appareils de chauffage anciens par des appareils récents, plus performants et beaucoup moins polluants. En réalisant cette démarche, vous pouvez continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie. *Renseignements auprès du SM3A sur www.riviere-arve.org ou par téléphone au 04 50 25 60 14* ■

Contactez la CCPMB



CONTACTEZ L'INTERCOMMUNALITÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Depuis le 7 novembre, les collectivités ont l'obligation d'accepter d'être saisies par voie électronique. La CCPMB avait largement anticipé cette obligation en proposant dès la création de son site internet, en 2015, un formulaire de contact sur sa page d'accueil. Vous pouvez également nous contacter à accueil@ccpmb.fr pour toute demande. Les services vous répondront dans les meilleurs délais. ■

Centre sportif intercommunal

FERMETURE DE LA PISCINE

La piscine du centre sportif au Fayet est fermée depuis le mois d'octobre pour des raisons de sécurité. La CCPMB a sollicité la Région car les équipements sportifs sont dédiés à 74% à l'accueil des lycéens afin que cette dernière prenne en charge une partie des travaux. En attendant la position de la région, la CCPMB étudie la meilleure solution entre travaux de rénovation partiels, restructuration totale ou fermeture définitive.

Pratique : Remboursement des abonnés auprès de la CCPMB sur présentation de la carte d'abonnement et d'un RIB. ■

Sentiers

LES SENTIERS RAQUETTES AUX PIEDS

Cette année encore, les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc s'associent pour éditer un guide des sentiers raquettes du Pays du Mont-Blanc. 310 km d'itinéraires balisés, adaptés à tous les niveaux. Profitez des paysages enneigés, à l'écart de l'affluence des pistes de ski grâce aux 63 promenades proposées. Un plan et un descriptif, associés au balisage sur place vous permettent de suivre aisément votre chemin.

Pour vous procurer gratuitement cet ouvrage, rendez-vous dans les offices de tourisme du territoire. ■





1



2



4



5

1. M. REVENAZ ÉLU MAIRE DE DOMANCY

Monsieur Revenaz a été élu maire de Domancy en septembre dernier. Il a également été élu Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt en octobre.

2. PROMOTION TOURISTIQUE

Les offices de tourisme du Pays du Mont-Blanc se sont rendus au salon touristique London Ski & Snowboard Show, à Londres pour promouvoir leurs stations grâce à l'aide des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

3. THERMO KIT

M. Legres est le 1^{er} utilisateur du thermo kit cet hiver. Grâce à cet outil, il a pu identifier des déperditions d'énergie au niveau de l'encadrement des fenêtres et des jonctions entre les toits et les façades dans son chalet à Passy. Il va entreprendre des travaux pour y remédier.

Rappel : le thermo kit est disponible gratuitement à l'accueil de la CCPMB (contre caution). Il vous permet de faire un état des lieux complet de votre logement afin de débusquer les déperditions d'eau et d'énergie.

Renseignements : CCPMB : 04 50 78 12 10

4. RENCONTRES ALPINES

La CCPMB était présente aux Rencontres Alpines, les 16 et 20 novembre pour présenter les actions qu'elle mène pour préserver les forêts de son territoire.

La première journée était dédiée aux professionnels tandis que le public était attendu pour participer à de nombreuses animations autour du thème choisi cette année - la Forêt - le deuxième jour.

5. CONTRAT DESTINATION

Catherine Jullien-Brèches, Maire de Megève et Vice-présidente chargée de l'image et de la promotion du territoire s'est rendue à Paris, à la 2^e Conférence annuelle du tourisme. Ici entourée de Jean-Marc Ayrault, Ministre des affaires étrangères et de Matthias Fekl, Secrétaire d'État, chargé de la promotion du tourisme et des français à l'étranger lors de l'annonce de la sélection de la Destination Mont-Blanc pour la signature d'un contrat de partenariat visant à développer des outils de promotion du territoire à l'étranger.

À VOTRE SERVICE

MONTENBUS

Se renseigner
ou réserver un trajet

0 800 20 13 74 Service & appel gratuits

S'inscrire et réserver un trajet
www.montenbus.fr

Plus besoin de se déplacer,
l'inscription annuelle est désormais
réalisable en ligne pour recevoir sa
carte de transport directement
dans sa boîte aux lettres.

Pour voyager à l'improviste,
les réservations sont à présent
possibles jusqu'à deux heures avant
le départ via le site internet, sous
réserve de disponibilité.

SUR INTERNET

L'actu de la Com'Com
www.ccpmb.fr et sur Facebook

L'air de votre commune
www.air-rhonealpes.fr

PENSION CANINE

Réservez une place pour
la pension de votre chien
www.chenil-mont-blanc.com
ou 04 50 47 17 41 / 06 86 93 45 60

Parcours ludique

La pension canine propose un
parcours santé ludique aux chiens
pensionnaires. 12 € les 20 minutes.

Lavage de votre chien

Désormais, le personnel de la
pension canine est équipé pour laver
votre chien à la fin de son séjour.
À partir de 25 € selon la taille
et le type de poil de votre animal.

PISCINE INTERCOMMUNALE AU PARC THERMAL DU FAYET

La piscine est actuellement fermée
pour des raisons de sécurité.

FACILIBUS DEVIENT MONTENBUS



En septembre 2013, la CCPMB mettait en place un service de transport à la demande nommé Facilibus. Après 3 années de fonctionnement, ce service arrive à maturité et nécessite un nouvel élan pour se développer. Dès maintenant, pour vous déplacer facilement sur les 10 communes, vous utilisez désormais Montenbus.

Rappelez-vous ce qu'est le transport
à la demande.

Martine Perinet (Vice-présidente en
charge des transports et déplacements) :

Pratique, simple et peu onéreux, le service de transport à la demande, Montenbus, permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire. Il est accessible à tous après adhésion. Il est proposé aux usagers en complément de l'offre de transports en commun déjà existante. Il suffit de s'abonner puis de réserver son trajet par téléphone ou directement en ligne au plus tard la veille du déplacement. Montenbus vient ensuite vous chercher à l'un des 380 arrêts répartis sur le territoire à l'horaire souhaité et vous dépose à l'arrêt convenu. Les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier d'un transport porte à porte, sur présentation d'un justificatif. Ce service fonctionne toute l'année du lundi au samedi sauf les jours fériés.

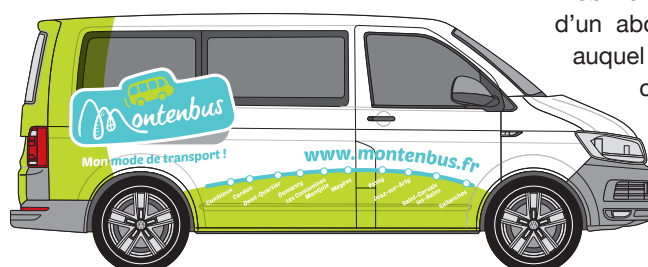
Pouvez-vous nous décrire
les évolutions du service ?

MP : À partir du 1^{er} janvier 2017, le service de transport à la demande change de nom pour devenir Montenbus. Cette nouvelle terminologie vient souligner les nouveautés mises en place sur le réseau. En effet, l'adhésion peut se faire directement en

ligne pour tout abonnement annuel depuis le 1^{er} décembre sur www.montenbus.fr. Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer dans l'un des douze points de vente du territoire ce qui va simplifier les démarches. Ils peuvent également réserver leurs trajets en ligne jusqu'à deux heures avant le départ contre 48 auparavant. Ainsi le service s'adapte mieux aux attentes actuelles des utilisateurs qui sont plus connectés et qui recherchent plus d'instantanéité.

Et qu'impliquent ces changements ?

MP : Le transport à la demande est très utilisé sur le territoire avec plus de 17 000 personnes transportées en 2016 et il est devenu absolument indispensable pour certains. Mais c'est aussi un service qui coûte cher avec quatre véhicules sur les routes chaque jour. Pour pouvoir répondre à la demande des usagers, maintenir une offre adéquate et développer le service, les tarifs des abonnements augmentent mais le prix des trajets restent identiques. L'adhésion annuelle coûte 40 euros pour un plein tarif et 10 euros pour les bénéficiaires du tarif réduit. Cette participation demandée aux usagers ne représente en moyenne que 2% du coût réel du transport et nous tenons à ce que les personnes à mobilité réduite continuent à bénéficier d'un abonnement gratuit. C'est un effort auquel nous devons tous consentir pour conserver ce service qui a déjà prouvé son utilité auprès des usagers. ■



1/3

de notre territoire
est couvert de forêts



5 ANS

C'est la durée du plan d'actions
pour la valorisation de la forêt
et de la filière bois au Pays
du Mont-Blanc défini dans la
Charte forestière.

DE NOMBREUX PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Office National des Forêts,
Centre Régional de la Propriété
Forestière, représentants
des entreprises de la filière bois,
des propriétaires privés,
des organismes de chasse
ou de protection
de l'environnement...

LES RÉALISATIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE

- Sensibilisation des locaux et des touristes à la gestion forestière
- Mobilisation des fonds de la Région pour aider et conseiller les propriétaires forestiers privés
- Regroupement des propriétaires de forêts pour réaliser des projets communs (exploitation, éclaircies, création de voiries, restructuration foncière...)
- Accompagnement des projets permettant de sortir le bois des forêts (construction de routes, extraction par câble, tracteur ou train...)

LA FORÊT, UNE RICHESSE À PRÉSERVER ET À VALORISER

La forêt occupe près d'1/3 de la superficie de notre territoire. Elle est une source locale d'énergie renouvelable, un espace de protection et un élément essentiel de notre paysage qui doit donc être entretenue et valorisée. C'est pourquoi les Communautés de Communes du Pays du Mont-Blanc et de nombreux partenaires ont élaboré une nouvelle charte, pour la période 2016-2021, suite à celle de 2009.

En quoi consiste la charte forestière ?

Serge Revenaz (Vice-président chargé de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt) :

La diversité et l'importance des rôles de la forêt sont trop méconnues. La charte forestière s'organise autour de différents axes de travail afin de valoriser et promouvoir sa richesse. Tout d'abord, encourager la sortie du bois des forêts, en regroupant les propriétaires forestiers privés ou en améliorant les accès par exemple. Mais aussi favoriser l'utilisation du bois local dans la construction, ou le chauffage. Au-delà de la production de bois, la forêt assume d'autres rôles essentiels dans notre région de montagne. Elle offre un refuge à de nombreuses espèces animales et végétales et une protection contre les risques naturels

comme les avalanches.

Enfin, un travail est mené pour valoriser la forêt auprès de la population en organisant des visites de chantier pour le grand public, des formations pour les propriétaires de forêts privés ou publics ou des interventions pour les enfants lors des temps d'activités périscolaires.

Quel est le rôle de la CCPMB ?

SR : La CCPMB a principalement un rôle d'animation et de sensibilisation. Elle coordonne l'ensemble des projets et veille à la concrétisation des actions. Elle accompagne les différents acteurs et recherche des financements. Ce rôle est essentiel étant donné la multiplicité des structures partenaires. En résumé, elle fait vivre la charte forestière ! ■



LA JEUNESSE AU CŒUR DES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Georges Morand, Président de la Communauté de Communes : « *Les enfants et les jeunes sont l'avenir de notre Communauté de Communes, c'est pourquoi nous accordons une attention toute particulière à l'éducation au sens large avec de nombreuses actions en faveur des écoles et de l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs...* »



400

ordinateurs dans les écoles
du territoire

La maintenance est assurée par
le service informatique de la
CCPMB

30 000 €

d'aides accordées au
festival des Petits Asticots

17 000 €

consacrés aux services scolaires de
médecine, de psychologie
et du RASED

2720

élèves bénéficiaires
du transport scolaire chaque jour

700 €

pour soutenir les bénévoles de
l'association l'École à l'hôpital

LES ÉCOLES

Si les communes ont chacune la charge des écoles de leur territoire, elles se sont unies pour mutualiser certains services et la CCPMB se pose comme leur véritable partenaire.

INFORMATIQUE

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc accompagne les 25 écoles primaires et maternelles du territoire (soit 3475 élèves et plus de 150 professeurs répartis sur les 10 communes) en matière d'informatique avec un agent intervenant quotidiennement sur l'ensemble des communes. Il s'occupe notamment de la mise en place des tableaux numériques interactifs dans les classes, des vidéoprojecteurs, des ordinateurs portables... Il met en place toutes les solutions pour que les élèves puissent

progresser grâce au numérique et que leurs professeurs voient leur travail facilité grâce aux nouvelles technologies. Depuis la reprise de la gestion de l'informatique dans les écoles par l'intercommunalité, la qualité et les délais d'intervention se sont significativement améliorés et les coûts de fonctionnement ont été réduits de 20 000 € sur l'année 2015.

TRANSPORT SCOLAIRE

Sur un territoire encore très rural, il est essentiel que les élèves puissent se rendre à l'école facilement et en toute sécurité avec un système de transports scolaires entièrement géré par l'intercommunalité. Cette année, 2720 jeunes utilisent quotidiennement les bus scolaires pour seulement 120 ou 150 euros par an. L'inscription en ligne inaugurée en 2016 a été un véritable succès puisque 16 % des inscriptions se sont faites via le site internet de la CCPMB.

MÉDECINE SCOLAIRE, PSYCHOLOGUE SCOLAIRE ET RASED

La CCPMB soutient aussi les élèves dans leur scolarité par le biais d'aides techniques et financières au bénéfice des médecins et psychologues scolaires et du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). En effet, elle accueille dans ses locaux la médecine scolaire et met à disposition de cette dernière, du RASED et de la psychologue scolaire sa salle de réunions. Elle fournit également tout le matériel dont ils ont besoin pour bien fonctionner (consommables de bureau, ouvrages pédagogiques...). Soit 17 000 € consacrées à ces services.

ÉCOLE À L'HÔPITAL

La CCPMB verse une subvention de 700 € à l'association L'École à l'Hôpital qui fédère des enseignants. Ils assurent bénévolement un soutien scolaire aux enfants malades, du CP à la Terminale.

L'EMPLOI

Pour aider les 16/25 ans sortis du système scolaire à s'insérer professionnellement, la CCPMB a versé 51 210 € à la Mission locale jeune du Faucigny-Glières en 2016.

LE SPORT

Le bien-être des jeunes passe aussi par le sport, c'est pourquoi la CCPMB coordonne l'action des communes et des remontées mécaniques pour offrir le Pass' Scolaire, un forfait annuel à 96 € pour accéder aux domaines skiables du Pays du Mont-Blanc été comme hiver pour tous les élèves du territoire.

Elle soutient financièrement des clubs pour favoriser l'accès des jeunes aux sports de glisse et à la compétition en versant au total 69 100 € au District de ski du Mont-Blanc, au ski club des Contamines pour le saut à ski et le combiné nordique au Pays du Mont-Blanc et au Sporting Hockey Club 74.

LA CULTURE

La culture fait partie intégrante de l'éducation, la CCPMB a donc choisi de subventionner à hauteur de 30 000 € le Festival des Petits Asticots qui se déroule chaque année en octobre sur le Pays du Mont-Blanc : une semaine de spectacles à petits prix destinés aux petits et tout-petits !

LES VACANCES

Selon la célèbre citation de Montaigne : « les voyages forment la jeunesse ».

La CCPMB adhère à cette philosophie en proposant aux enfants de 12 à 15 ans des séjours transfrontaliers. Quatre randonnées de cinq jours autour du Mont-Blanc sont organisées chaque été. L'occasion de profiter d'une expérience unique de la montagne et de s'ouvrir au monde avec d'autres jeunes italiens et suisses pour un tarif exceptionnel de 150 € en pension complète, grâce au soutien financier de l'intercommunalité.

L'ENVIRONNEMENT

La CCPMB met en place différentes actions pour sensibiliser les enfants au monde qui les entoure et leur enseigner des pratiques responsables et plus respectueuses de l'environnement.

Elle propose notamment aux classes maternelles et élémentaires des animations gratuites en lien avec les programmes scolaires. Plusieurs d'entre elles abordent les thèmes de l'eau et de la qualité de l'air, préoccupations quotidiennes sur le territoire. En 2016, 3350 élèves ont pu profiter de ces animations grâce à la Communauté de Communes.

Chaque automne, le Centre de la Nature Montagnarde organise les Rencontres Alpines, manifestation portant sur des thèmes liés aux enjeux du développement durable dans les Alpes. La CCPMB, partenaire de l'événement, organise et finance le déplacement en car de toutes les classes souhaitant venir voir le film, sélectionné pour ses qualités pédagogiques, projeté à cette occasion au Ciné Mont-Blanc de Sallanches.

La CCPMB mène régulièrement des actions de sensibilisation et de pédagogie sur les alpages auprès des scolaires pour faire découvrir aux enfants du territoire le monde de l'alpage et de l'agriculture de montagne : par exemple l'opération « Un berger dans mon école ».

LE HANDICAP

La CCPMB investit 22 000 euros par an pour la petite enfance et le handicap par le biais de la crèche des Moussaillons à Sallanches (voir page 8). ■

150 €

le prix d'un séjour
transfrontalier,
cinq jours autour du Mont-Blanc,
demandé aux familles.

51 210 €

versés à la Mission Locale Jeunes
pour l'insertion et l'emploi
des jeunes

3350

élèves ayant participé
aux animations natures

69 100 €

de subventions versées aux
clubs de sports de glisse
du territoire

5346

bénéficiaires du Pass'Scolaire
durant l'année scolaire 2015/2016

LES MOUSSAILLONS, UNE CRÈCHE PAS COMME LES AUTRES

La crèche des Moussaillons à Sallanches

est la seule structure du territoire à accueillir une proportion importante d'enfants porteurs de handicap (20 % des effectifs). Elle ouvre ses portes aux enfants de 3 à 6 ans qui ne peuvent pas être scolarisés en maternelle. Elle assure également une fonction de « tête de réseau » pour l'accueil de la petite

la liste d'attente est longue pour entrer dans cet établissement.

Au-delà de ces actions, la crèche des Moussaillons est une modèle d'ouverture d'esprit et de tolérance pour tous les usagers. La différence est facteur de mansuétude et véhicule aux enfants dès leur plus jeune âge des valeurs très positives, comme le montre cet exemple du petit Benoît, qui, du haut de ses trois ans, explique en une phrase que la différence de son copain ne se résume jamais à son handicap : « *Il est sourd, mais il court très vite !* » et qui naturellement lui touche le bras pour lui dire au revoir.

les enfants ont besoin de cet établissement pour grandir et s'épanouir

enfance en matière de handicap. Ses salariés apportent un appui psychologique et pédagogique et leur expertise aux familles et aux professionnels. Cet accompagnement est primordial à la fois pour les parents ayant un enfant porteur de handicap qui doivent apprendre à gérer cette situation et pour les enfants eux-mêmes qui doivent bénéficier d'une éducation spécialisée. Les enfants viennent de tout le territoire et même des Communautés de Communes voisines et

M. Morand, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est particulièrement sensible à l'action de la crèche des Moussaillons « *Nous nous devons de soutenir cette structure absolument nécessaire sur le territoire. La question du handicap doit être une priorité, les enfants ont besoin de cet établissement pour grandir et s'épanouir. C'est pourquoi la CCPMB apporte une subvention de 22 000 euros depuis plusieurs années déjà* ». ■

